

Les églises communales - guide des bonnes pratiques



Fin décembre, la Commission d'Art Sacré, en partenariat avec le Conseil Départemental, a édité un guide sur les églises communales, un patrimoine religieux commun entre mairies et paroisses. Ce guide existe en version papier et en version numérique. Il a pour but de rappeler les usages et les bonnes pratiques entre les différents intervenants.

« Le livret donne des indications utiles pour encadrer l'usage de ces lieux sacrés dédiés aux activités culturelles. Il permet une meilleure compréhension de ce que dit la loi civile et le droit canonique, il éclaire positivement le dialogue entre le curé affectataire, la commune propriétaire et les acteurs de la vie sociale locale. Nos églises sont une grande part de la richesse de notre patrimoine matériel et immatériel, que chacun les redécouvre, voici notre souhait commun. »

Extrait de l'édito de Monseigneur Philippe Christory, évêque de

Chartres.

Télécharger le guide →

[guide-bonnes-pratiques-eglises-communales-dec2024Télécharger](#)

Contact :

Commission diocésaine d'art sacré

22, avenue d'Aligre, 28000 Chartres

art.sacre@diocesechartres.com

Délégué de l'évêque : M. l'abbé François Muchery